



DESCRIPTION DU POSTE

DIRECTEUR(TRICE) DES PARCOURS

1.0 DESCRIPTION

- 1.1 ORGANISATION :** Association canadienne d'aviron amateur
(Rowing Canada Aviron - RCA)
- 1.2 TITRE :** Directeur(trice) des parcours
- 1.3 CATÉGORIE D'EMPLOI :** Professionnel(le) à temps plein
- 1.4 SOUS LA SUPERVISION DU :** Chef de la direction

2.0 RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

2.1 GÉNÉRAL

Assurer la direction stratégique et opérationnelle des systèmes intégrés de parcours des entraîneurs et des athlètes de RCA, en garantissant un développement cohérent depuis l'entrée dans le programme jusqu'à la haute performance. Le (la) titulaire du poste supervise l'organisation des compétitions nationales et des régates en tant que fonctions essentielles du parcours et intègre le développement des athlètes et des entraîneurs dans les disciplines olympiques, paralympiques et émergentes (par exemple, le sprint de plage).

En tant que membre de l'équipe de direction, le (la) directeur(trice) des parcours fait le lien entre les programmes de développement nationaux et les programmes de haute performance, garantissant la cohérence, la qualité et la progression à l'échelle du système.

2.2 DÉTAILS

2.2.1 Formation et perfectionnement des entraîneurs

- Diriger l'orientation stratégique des programmes nationaux de

formation et de perfectionnement des entraîneurs de RCA, en veillant à ce qu'un plan à long terme de formation et de perfectionnement des entraîneurs réponde aux objectifs dans les domaines du perfectionnement des entraîneurs nationaux et de haute performance.

- Être responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'amélioration continue du système de formation et de perfectionnement des entraîneurs de RCA, en garantissant un bassin durable d'entraîneurs capables d'atteindre le podium au niveau international.
- Diriger la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de recrutement et de fidélisation des entraîneurs afin d'améliorer la qualité de l'entraînement dans tous les clubs membres à travers le pays.
- Diriger l'amélioration du Programme national de certification des entraîneurs d'aviron, en veillant à ce qu'il soit structuré et développé de manière à contribuer positivement et efficacement à la formation et au perfectionnement des entraîneurs, et qu'il soit conforme aux politiques et aux lignes directrices de l'Association canadienne des entraîneurs.

2.2.2 Parcours des athlètes

- Superviser le système de développement des athlètes qui garantit que les rameurs aspirant à représenter le Canada atteindront leurs objectifs de performance.
- Superviser la mise en œuvre d'un parcours de développement des athlètes systématique, fondé sur des données probantes et axé sur les résultats, ainsi que des programmes connexes, afin de constituer un bassin de talents suffisant de rameurs en développement répondant aux critères requis pour les athlètes ayant le potentiel de monter sur le podium.
- Favoriser des partenariats et des relations solides avec les programmes de performance et les principaux responsables techniques au Canada et ailleurs, en apportant un soutien et en harmonisant la mise en œuvre des programmes, le cas échéant, afin de garantir un bassin constant de rameurs en développement.
- Diriger l'intégration et la promotion des initiatives d'identification, de recrutement et d'engagement des talents
- Gérer un système national de suivi des performances destiné aux athlètes du parcours de développement, en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes de haute performance et à ce que la transition des athlètes vers les programmes seniors et de haute performance se fasse en toute fluidité.

2.2.3 Compétitions nationales

- Élaborer une stratégie relative aux compétitions nationales et superviser sa mise en œuvre, en veillant à ce qu'elle s'aligne efficacement sur les objectifs de développement des parcours des athlètes et des entraîneurs.
- Soutenir l'élaboration de stratégies et influencer la mise en place de changements au niveau du système et de la structure des régates à l'échelle nationale afin de garantir une adéquation efficace avec les objectifs de développement des parcours des athlètes et des entraîneurs.
- Fournir des orientations et un soutien aux programmes de formation et de perfectionnement des arbitres.
- En collaboration avec les principaux partenaires, les différents acteurs et les comités, veiller au respect des exigences techniques et soutenir leur élaboration afin de garantir le bon déroulement et l'équité des régates à l'échelle nationale.

2.2.4 Administration

- Veiller à ce que les budgets applicables soient établis et mis en œuvre conformément aux allocations approuvées.
- Soutenir la finalisation des propositions et des rapports annuels destinés aux organismes de réglementation et de financement (par exemple, À nous le podium et Sport Canada).
- Fournir les rapports demandés par le chef de la direction sur les activités prévues et l'orientation stratégique.
- Aider à l'évaluation des activités liées au plan stratégique.
- Remplir les exigences en matière de gestion de la performance et assurer l'administration des ressources humaines applicable aux subordonnés directs.

3.0 Niveau d'autorité

3.1 Niveaux de supervision

Le (la) directeur(trice) des parcours rend compte au chef de la direction et travaille en étroite collaboration avec celui-ci ainsi qu'avec les autres membres de l'équipe de direction. Le (la) directeur(trice) des parcours est responsable de la gestion quotidienne des autres membres du personnel de RCA.

3.2 Pouvoir de décision

En tant que membre de l'équipe de direction, le (la) titulaire aura une influence significative sur l'orientation générale, la stratégie et les objectifs de RCA. Le (la) directeur(trice) des parcours aura le pouvoir de diriger et de gérer les opérations et les programmes conformément aux politiques et aux budgets approuvés.

4.0 Indicateurs de rendement clés

- 4.1** Rendement en matière de perfectionnement des entraîneurs : Nombre d'entraîneurs du parcours qui accèdent à des postes de direction ou de soutien direct au sein d'un programme de l'équipe nationale au cours de chaque cycle olympique/paralympique, avec des objectifs annuels fixés dans le plan de formation et de perfectionnement des entraîneurs.
- 4.2** Progression des performances des athlètes : Amélioration démontrée d'une année sur l'autre des indicateurs clés de rendement des athlètes en développement (par exemple, résultats de course, repères techniques, normes d'ergomètre), avec un pourcentage défini atteignant des seuils de performance alignés sur les normes de l'équipe nationale senior.
- 4.3** Portée de l'identification des talents : Extension des initiatives nationales d'identification des talents (filières clubs, universités et para-athlètes) afin de couvrir chaque année un nombre minimum convenu de provinces, avec un suivi et un rapport trimestriels des taux de participation et de conversion.
- 4.4** Alignement des compétitions nationales : Mise en œuvre de la stratégie relative aux compétitions nationales dans les délais prévus, l'évaluation post-événement démontrant un alignement mesurable entre la programmation des régates et les objectifs de développement des parcours des athlètes, des entraîneurs et des arbitres, tels que définis dans le plan stratégique de RCA.
- 4.5** Gestion des programmes : Tous les programmes de parcours doivent être mis en œuvre dans les limites des allocations budgétaires approuvées, avec un respect précis et en temps opportun des obligations de rapport envers Sport Canada, À nous le podium et les autres partenaires de financement, et des rapports d'étape trimestriels fournis au chef de la direction.